



Accident sous alcool

Par **thiti**, le **27/04/2014** à **16:50**

bonjour a tous ..samedi matin j'ai un accident avec la voiture d'un ami et il n'a pas déclaré l'accident pour l'assurance qui n'était pas à son nom, pas de blessé grave et la gendarmerie qui m'a contrôlé positif à un test d'alcool et une fois à l'hôpital j'ai eu une prise de sang et je n'est pas eu de papier ni rien au sujet d'une suspension de permis ou quoi il m'a dit que il n'a rien tant qu'il n'avez pas mon taux d'alcool dans le sang et je n'est aucun papier ni rien es-que au bout de un certain temps on peut déclarer un défaut de procédure ?

Par **chaber**, le **28/04/2014** à **09:23**

bonjour

Quelle est votre responsabilité dans cet accident?
Les forces de l'ordre ont-elles établi un constat?

Par **thiti**, le **28/04/2014** à **10:23**

bhe je suis le conducteur j'avez bu je n'ai touché aucune autre voiture ou personne, et non il n'y a pas eu de constat je crois parce que je n'ai eu aucun papier et mon ami qui est propriétaire de la voiture m'a dit que vu qu'il n'avez pas déclaré à l'assurance c'est comme si je m'étais fait contrôler positif au volant c'est tout. et j'ai encore mon permis. et la gendarmerie m'a dit attendez les résultats.

Par **chaber**, le **28/04/2014** à **16:23**

bonjour

Vous attendez le résultat.

il vous faudra assumer les dommages, s'il y en a, sur le véhicule de votre ami.